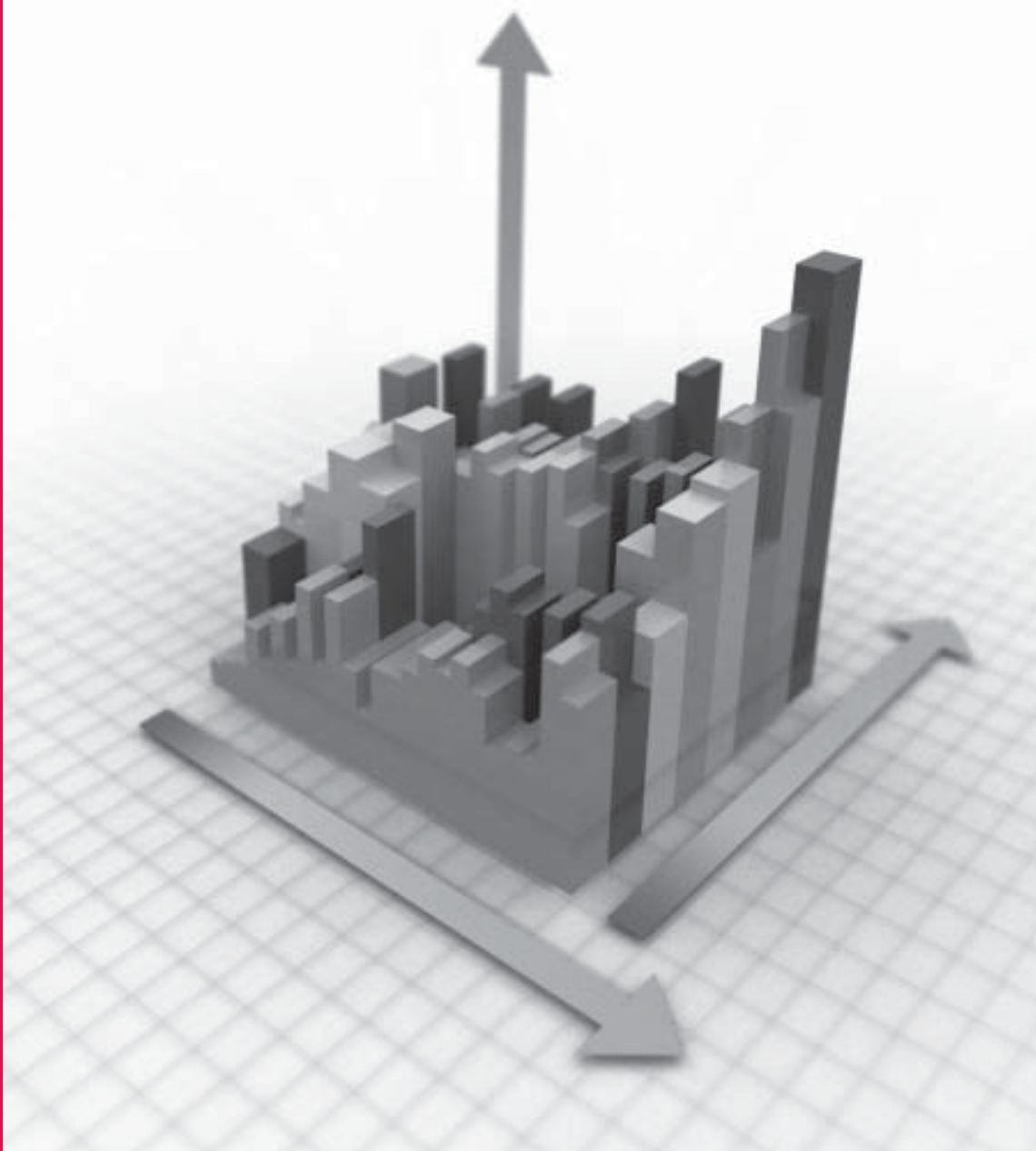




BILAN 2010

comportements de paiement des entreprises en Europe



altares

► La connaissance inter-entreprises

Altaires est un acteur de référence des services aux entreprises. Il fournit à ses clients des solutions pour accélérer la croissance dans deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier en France, en Europe et à l'international.

Altaires propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles, dans deux domaines spécifiques de la connaissance inter-entreprises, liés aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2006
- les retards de paiements en Europe

Pour chacun de ces thèmes, Altaires publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance ; un bilan semestriel et un bilan annuel viennent compléter chaque cycle d'analyses trimestrielles. Ces analyses sont disponibles sur simple demande aux contacts ci-dessous, et font l'objet d'un envoi par mail, dès parution. Elles sont de plus systématiquement consultables en ligne, sur le site www.altaires.fr et peuvent être téléchargées au format PDF.

DATE DE PUBLICATION : MARDI 08 FÉVRIER 2011

ALTARES
55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altaires.fr
Tél : 01 41 37 51 04 – Fax : 01 41 37 50 01
www.altaires.fr
Responsable des études
Thierry Millon
Tél : 04 72 65 15 51

Relations Presse : Actual Consultants
Aurélié DELMAET - Françoise LINHART
agence@actual-consultants.com
36 ter avenue Franklin Roosevelt
77210 Avon Fontainebleau
Tél : 01 60 70 00 00 – Fax : 01 60 39 02 02
www.actual-consultants.com

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE

BILAN 2010

PANORAMA GÉNÉRAL

4

- 4 Le panorama général
- 10 Courbe d'évolution des retards de paiement en Europe depuis 10 ans
Les retards de paiement en Europe au 4^{ème} trimestre 2010 - carte
- 11 Comportements de paiement des entreprises européennes en moyenne en 2010
Comportements de paiement des entreprises européennes en moyenne en 2009
- 12 Évolution des jours de retard de paiement des entreprises en Europe du 4^{ème} trimestre 2007 au 4^{ème} trimestre 2010
- 13 Comportements de paiement des entreprises européennes au 4^{ème} trimestre 2010
Comportements de paiement des entreprises européennes au 3^{ème} trimestre 2010
- 14 Comportements de paiement des entreprises européennes au 4^{ème} trimestre 2009
Comparaison des délais moyens de règlement en Europe au 4^{ème} trimestre 2010

LES RETARDS DE PAIEMENT PAR PAYS EN EUROPE

15

- 15 Allemagne
- 16 Belgique
- 17 Espagne
- 18 France
- 19 Italie
- 20 Irlande
- 21 Pays -Bas
- 22 Portugal
- 23 Royaume- Uni

LES RETARDS DE PAIEMENT PAR ACTIVITÉ EN EUROPE

24

- 24 Nombre de jour de retard par activité et par pays au 4^{ème} trimestre 2010
- 25 Évolution des retards par activité et par année (aux 4^{èmes} trimestres 2006 à 2010)
 - Industrie
 - Bâtiment et immobilier
- 26 Vente au détail et commerce interentreprises
 - Services et transports
- 27 Administration

MÉTHODOLOGIE

28

NANTERRE, LE MARDI 08 FÉVRIER 2011

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE : BILAN ALTARES 2010

Les entreprises européennes peinent à retrouver leurs comportements de paiement d'avant crise.

Sur 2010, les retards de règlement se stabilisent à 14 jours, seuil franchi brusquement en 2008.

En moyenne annuelle, les retards de paiement reculent d'une journée en 2010 par rapport à 2009 et reviennent à leur niveau de 2008 ; ils demeurent toutefois supérieurs d'1,5 jour à leurs valeurs de 2007. La péninsule ibérique pèse sur la tendance globale tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas, au contraire, tirent la performance européenne. La France, la Belgique et le Royaume-Uni sont stables, l'Italie est bien orientée.

En moyenne trimestrielle, les signes de détente entrevus durant l'été 2010 sont encore chancelants en fin d'année.

Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, constate qu'en fin d'année 2010, les entreprises européennes payent leurs fournisseurs avec un retard moyen de 14 jours contre 13,8 jours sur le 3ème trimestre 2010, 14 jours sur le deuxième, 14,4 jours sur le 1er trimestre et 14,8 jours fin 2009.

Autour de ce pivot des 14 jours, l'Europe présente de fortes disparités nationales. L'analyse détaillée des balances âgées des entreprises, par le programme international DunTrade¹, fait en effet apparaître des retards de paiements variant de plus de 20 jours en Ibérie à moins de 9 jours en Allemagne et aux Pays-Bas. À 12 jours sur 2010 et 12,2 jours en fin d'année, la France reste sur le podium européen.

Les retards de paiement des entreprises européennes buttent sur le seuil des 14 jours en 2010.

En Europe, au cours du quatrième trimestre 2010, les retards de règlement approchent les 14 jours comme ce fut le cas au cours du deuxième trimestre. L'amélioration constatée au troisième trimestre (13,8 jours) n'a pu donc être confirmée en fin d'année. En moyenne annuelle, les retards de paiement s'établissent donc à **14 jours** en 2010 contre 14,8 en 2009, 13,8 en 2008 et 12,6 en 2007 et 2006.

¹ Depuis 45 ans aux Etats-Unis et 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, analyse les informations provenant directement de la comptabilité client de milliers de sociétés participantes. (Voir méthodologie).



Decide with Confidence



NANTERRE, LE MARDI 08 FÉVRIER 2011

En 2010, 40,4% des entreprises européennes règlent leurs factures à l'échéance, c'est-à-dire à la date convenue contractuellement avec le fournisseur. Elles étaient 39,3% en 2009. Le ratio tend donc à s'améliorer timidement sur un an. Plus que la proportion de bons payeurs, le taux de retards supérieurs à 30 jours peut davantage être le marqueur de la santé financière des entreprises. En effet, Altares constate, au travers des mesures de performance de ses scores de risque, que des retards de paiement supérieurs à 30 jours sont symptomatiques d'une trésorerie très dégradée et d'une poursuite d'activité compromise. Précisément, les entreprises reportant leurs règlements fournisseurs de plus de 30 jours présentent une probabilité de défaillance multipliée par six.

En 2010, en moyenne annuelle, 9,1% des entreprises européennes reportaient leurs paiements d'au moins 30 jours ; c'est seulement 0,7% de moins qu'en 2009. Ce taux était de 7,3% en moyenne en 2007. Le dernier semestre 2010 est toutefois mieux orienté ; la part des retards supérieurs à 30 jours passe en-dessous des 9% à 8,9%.

Ces moyennes masquent de fortes disparités entre les pays.

Sur le podium, l'Allemagne et les Pays-Bas font cavalier seul, la France peine à résister.

En **Allemagne**, tout d'abord, les retards de règlement baissent très sensiblement et se situent à **8,4 jours** en moyenne en 2010 contre 10 jours en 2009. Bloqués au-delà des 10 jours jusqu'au printemps 2009, les reports de règlement ont viré sous les 9 jours début 2010 et approchent les 8 jours fin 2010 (8,1 jours). En moyenne annuelle, près de 6 entreprises allemandes sur dix (59,4%) payent leurs fournisseurs dès l'échéance voire avant le terme. Le deuxième semestre est mieux orienté encore ; ce ratio avait été porté à 61,3% durant l'été 2010 avant de légèrement reculer à 60,4% fin 2010. Moins de 5% des entreprises allemandes payent leurs fournisseurs avec plus de 30 jours de retard.

Les **Pays-Bas** ensuite, tirent également la performance de l'Europe. Les retards de paiement sont restés supérieurs à 11 jours jusqu'en été 2009 avant de baisser rapidement à moins de 10 jours début 2010 puis à moins de 9 jours à partir du printemps 2010. En fin d'année, les 8 jours sont tout proches. En moyenne annuelle, les retards de paiement sont de 8,6 jours. Comme en Allemagne, la proportion de factures réglées à échéance est majoritaire. En 2010, 51,2% des entreprises néerlandaises payent leurs fournisseurs sans retard contre 40,9% en 2009. En fin d'année, ce taux atteint 54,6%. De plus, la proportion de retards de plus de 30 jours est la plus basse d'Europe à 3,9%.

La **France**, a plutôt bien résisté durant la crise et stabilisé ses retards de paiements aux environs de **12 jours** depuis cinq ans. En moyenne annuelle 2010, les entreprises françaises ont maintenu ce point pivot de 12 jours. Pourtant, pendant que les allemandes et néerlandaises parviennent à ramener progressivement les reports de règlements en-dessous de 9 jours, les françaises peinent à ne pas alourdir les reports de paiement. En effet, ces derniers avaient été contenus légèrement sous les 12 jours en 2008 et 2009 mais depuis l'été 2010, ils ont repassé la barre des 12 jours (12,2 jours fin 2010). Dans ces conditions, la proportion de bons payeurs reste faible. Seulement une entreprise française sur trois (33,5%) respecte les dates d'échéance en 2010 (32,6% en 2009). Les paiements sont donc effectués avec retard pour près des deux tiers des entreprises, cependant ces reports sont généralement peu importants. Dans 37,5% des cas, les différés de paiement sont inférieurs à 15 jours. C'est pourquoi la France peut se flatter de présenter un taux de retards de plus de 30 jours très faible. 5,8% des entreprises reportent le règlement de leurs factures de plus de 30 jours ; c'est une performance proche de celles de l'Allemagne (4,9%) et des Pays-Bas (3,9%) dans une moyenne européenne à 9,1%. Néanmoins, la moyenne annuelle française masque une légère dégradation sur les six derniers mois 2010. Le taux de longs paiements est en effet repassé au-dessus des 6%, taux qui n'avait plus été franchi depuis début 2006.



Decide with Confidence

NANTERRE, LE MARDI 08 FÉVRIER 2011

Derrière ce trio de tête, les pays hors péninsule ibérique présentent des tendances encourageantes mais hésitantes.

Ainsi, la **Belgique** tente de s'accrocher à la moyenne européenne. Les retards de paiements n'ont toutefois pu tomber à 14 jours qu'au cours du dernier semestre 2009. Depuis, les comportements de paiement sont hésitants et légèrement mal orientés. Sur l'année 2010, les retards de paiement se situent à 14,3 jours contre 14,2 jours en 2009. Le dernier semestre a pesé sur la tendance annuelle ; les reports de règlement avaient franchi les 14,6 jours durant l'été 2010 avant de revenir à 14,3 jours en fin d'année.

Comme en France, environ une entreprise belge sur trois seulement (34,4% en 2010 et 35,5% en 2009), respecte les échéances de paiement. La comparaison avec la France s'arrête là ; contrairement à son voisin, le pays ne parvient pas à réduire son taux de retards de plus de 30 jours. Ce dernier s'établit à 8,8% sur 2010 et 8,9% en fin d'année ; il avait même grimpé à 9,3% au cours de l'été.

L'**Italie** avait enregistré une dégradation forte et rapide de ses comportements de paiement en 2008 avant de se redresser en 2010. À 13,2 jours début 2008, les retards de paiement avaient bondi au-dessus des 20 jours dès la fin 2008. Depuis début 2010, ils sont sous les 17 jours. En moyenne annuelle, ils s'établissent ainsi à **16,2 jours** en 2010 contre encore 19,1 jours en 2009. Ils sont même tombés à 15,8 jours au cours de l'été dernier avant de remonter à 16,2 jours en fin d'année. 43,4% des entreprises italiennes respectent les dates d'échéance en 2010, soit environ 3% de mieux que la moyenne européenne et 10% de mieux qu'en France ; pour autant, ce bon ratio tient à des délais contractuels plus longs en Italie et au sud de l'Europe qu'ailleurs. Le délai contractuel italien est généralement proche de 90 jours, voire plus, pendant qu'il est inférieur à 60 jours en France, ou à 50 jours aux Pays-Bas ou en Allemagne. En termes de longs retards, les tendances sont bien orientées mais des efforts restent à faire. Ainsi, 15,3% des entreprises italiennes réglent leurs fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours en 2009 ; elles sont 11,8% en 2010, c'est quasiment deux fois plus qu'en France.

Au **Royaume-Uni**, les comportements de paiement des entreprises se sont dégradés plus tôt qu'ailleurs en Europe. Stables aux environs de 12,5 jours jusqu'au début 2007, les retards de règlement ont dérapé très rapidement avec la crise des subprimes ; les 13 jours de retards étaient franchis dès le printemps 2007. Les retards de paiement se sont ensuite allongés de 2 jours par an jusqu'à approcher les 19 jours fin 2009 soit 4 jours au-dessus de la moyenne européenne. Sur l'année 2010, ils se stabilisent autour de 18,2 jours malgré une amélioration de fin d'année (17,7 jours) qui devra être confirmée en 2011. Cette dégradation des comportements de paiement se traduit par une proportion historiquement faible du nombre d'entreprises qui respectent les dates d'échéance de leurs factures. Moins d'une entreprise britannique sur quatre (24,6%) paye ses fournisseurs sans retard ; avant la crise, début 2007, ce taux était de 36%. La part des retards supérieurs à 30 jours est, a contrario, élevée ; en moyenne annuelle, le taux est de 12,7% en 2010. Signe d'un redressement, ce taux tend à baisser ; au plus haut à 13,4% fin 2009, il redescend à 12% fin 2010.

En moyenne annuelle, l'**Irlande** présente le même retard moyen que le Royaume-Uni, **18,2 jours**. Si, pour ce dernier, c'est la valeur la plus haute sur 5 ans, pour l'Irlande, c'est au contraire la valeur la plus basse sur 5 ans. Confirmation du redressement, les retards de paiement avaient franchi les 22 jours en été et automne 2009, ils retombent à 18,3 jours fin 2010. Dans ce pays aussi, la proportion de règlements effectués à la date d'échéance prévue est faible, seulement une entreprise sur cinq (20,2%). Marqueur beaucoup plus encourageant, 10,6% des entreprises irlandaises reportent leurs paiements de plus de 30 jours, elles étaient 13,8% en 2009 dont un taux au plus haut à 16,7% au printemps 2009.



Decide with Confidence

NANTERRE, LE MARDI 08 FÉVRIER 2011

Derrière ces pays bien orientés ou en passe de l'être, la péninsule ibérique dérape encore.

En **Espagne**, les retards de paiement ont surtout bondi à partir de l'été 2009. Inférieurs à 15 jours en 2007 et 2008, ils ont approché 19 jours (18,6) en moyenne annuelle 2009 et atteint **22 jours** en moyenne 2010. Le pic a été constaté au printemps 2010 (23,4 jours). Durant l'été 2010, les reports retombaient à 19,1 jours avant de repartir à la hausse en fin d'année (22,7 jours). Paradoxalement, encore 45 % des entreprises espagnoles respectent les dates d'échéances convenues soit plus qu'en moyenne européenne (40,8 %) mais cela tient à la longueur des délais contractuels pratiqués en Espagne. Ces derniers sont souvent longs, supérieurs à 90 jours. Malgré ces délais contractuels importants, les entreprises espagnoles sont nombreuses à attendre encore 30 jours supplémentaires, voire davantage, avant de régler leurs factures. En 2010, près de 17 % des entreprises espagnoles règlent leurs fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours, contre moins de 15 % en 2009. Les retards les plus longs ont même tendance à fortement augmenter ; plus d'une entreprise sur dix (10,4 %) reporte le paiement de ses factures de plus de 90 jours. C'est le pire ratio en Europe. C'est pourquoi la question des délais de règlement fait l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics espagnols. Durant l'été 2010, est entrée en vigueur la loi luttant contre les retards de paiement dans les transactions commerciales ; cette loi fixe des délais de règlement de 30 jours dans l'administration et 60 jours pour le secteur privé à partir du 1^{er} janvier 2013. Cependant, la loi prévoit un calendrier transitoire permettant aux organisations de mettre en place, à terme, les délais convenus. Ainsi, les entreprises devront, par étape, respecter des délais de 85 jours maximum d'ici fin 2011 et 75 jours à fin 2012. Dans l'administration, les délais devront être ramenés à 50 jours à fin 2011 puis 40 jours à fin 2012. Pour les produits frais et les denrées périssables, les délais sont fixés à 30 jours dès à présent. Par ailleurs, les entreprises de construction d'ouvrage civil en contrat avec les différentes administrations pourront convenir avec leurs sous-traitants de délais de 120 jours jusqu'à fin 2011 puis 90 jours d'ici fin 2012 et arriver à 60 jours fin 2013.

Le voisin portugais est logé à la même enseigne. Au **Portugal**, les retards de paiement étaient déjà supérieurs à 23 jours en 2008, 24 jours en 2009 et franchissent la barre des 27 jours en moyenne annuelle 2010 (**27,1 jours**). La situation se dégrade encore en fin d'année où ils atteignent 28,7 jours sur les deux derniers trimestres 2010. Comme en Espagne, les délais contractuels sont longs, pourtant seulement 21,9 % des entreprises portugaises respectent les échéances de paiement en 2010. C'est relativement stable par rapport à 2009 (21,4 %). Elles sont autant à reporter leurs règlements de plus de 30 jours (20,6 %). La tendance est plus sévère en fin d'année 2010 : 21,4 % des entreprises portugaises respectent les dates d'échéance et 21,9 % les reportent de plus de 30 jours.

Les comportements de paiement s'assouplissent dans la plupart des secteurs ; l'industrie reste quelque peu sous pression.

Dans l'**industrie**, les retards de paiements se sont stabilisés aux dessus de **14 jours** en 2009 avant de baisser légèrement en 2010, pour finalement reculer à 14 jours en fin d'année 2010. 36,7 % des industriels règlent leurs factures sans retard et 32 % diffèrent leurs règlements de moins de 15 jours. En Irlande, au Royaume-Uni et au Portugal, le taux de paiements effectués dans les délais est inférieur à 20 % ; il atteint 28 % en France et en Belgique, loin derrière les 60 % de l'Allemagne.

Pour le **bâtiment**, les comportements de paiement s'améliorent depuis un an et retombent à **13,8 jours** fin 2010. 42,6 % des entreprises respectent les échéances de paiement à fin 2010. Plus de 25 % des reports ont moins de 15 jours et plus de



Decide with Confidence

NANTERRE, LE MARDI 08 FÉVRIER 2011

16% (16,2%) ont de 16 à 22 jours. Si l'Allemagne et les Pays-Bas montrent l'exemple avec des factures honorées à la date convenue dans plus d'un cas sur deux, la France n'est pas loin avec un taux de 46%.

En 2010, le redressement de l'**immobilier** est sensible permettant au secteur de retomber à **17 jours** de retards de paiement à partir de l'été. L'amélioration des comportements de paiement se traduit par un ratio de règlements effectués dans les délais convenus en hausse à 37,3% en fin d'année 2010. Pour autant, des efforts restent à faire ; 9% des professionnels de l'immobilier reportent leurs paiements de 23 à 30 jours, c'est le taux le plus haut depuis 2003. Dans quatre pays, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Portugal et la France, environ une entreprise sur quatre seulement respecte les dates d'échéance.

Dans la **vente au détail**, les retards de paiement sont restés voisins de 16 jours jusqu'à fin 2009 avant de revenir à **15 jours** à partir du printemps 2010. Confirmation de la bonne tendance des 9 derniers mois 2010, sur cette période, plus de 41% des règlements sont effectués sans retard. L'Allemagne et les Pays-Bas sont très au-dessus (> 60%) tandis qu'à l'inverse l'Irlande et le Royaume-Uni ferment la marche (< 25%).

Dans le **commerce interentreprises**, sur les 9 derniers mois 2010, les retards de paiements sont retombés sous les 14 jours (**13,8 jours**). Plus de 38% des factures sont réglées dans les délais. Si l'Allemagne (57,8%) confirme son leadership là-encore, les Pays-Bas sont plus détachés (46%) et dépassés par l'Espagne (48,8%)

En 2010, les retards de paiement baissent assez peu dans les **services** et se situent à **13,5 jours** en fin d'année. Sur les 9 derniers mois, plus de 40% des règlements sont effectués dans les conditions contractuelles prévues. La France à 30,5% est dans le ventre mou devant l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni aux environs de 25%.

Les **transports** demeurent le secteur où les retards de paiements sont les plus longs après l'immobilier. Les reports de règlements avaient été ramenés à 15 jours sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2010 avant de légèrement remonter à **15,4 jours** en fin d'année. 34,5% des transporteurs respectent leurs échéances de paiement en Europe. Dans ce secteur, l'Allemagne cède son fauteuil de meilleur élève aux Pays-Bas (51,8%) et tombe en-dessous de 40% (39,7%) derrière l'Italie (44,3%). La France occupe une décevante avant-dernière place avec seulement 20,9% de règlements à échéance, soit à peine mieux que le Portugal (17,1%).

Le secteur administratif tire la performance européenne. À fin 2010, l'**administration** affiche **12 jours** de retards de paiement, lesquels avaient approché 15 jours au plus fort de la crise. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités en Europe. 30 jours de retard séparent le meilleur, l'Allemagne (5,4 jours), et le dernier, l'Espagne (35,4 jours). 40,7% des administrations respectent les délais de paiement fin 2010.



Decide with Confidence

NANTERRE, LE MARDI 08 FÉVRIER 2011

« Deux années de crise ont contraint de nombreuses PME européennes à la défaillance. Mais ce malstrom financier aura aussi permis de remettre un focus sur des fondamentaux de gestion, au premier chef desquels la maîtrise de la trésorerie », observe Thierry Millon, responsable des analyses Altares.

« La trésorerie est trop souvent considérée de façon basique, l'exercice se limitant, au mieux, à faire rentrer l'argent qui est dehors. Pourtant, plus qu'une technique, c'est une véritable stratégie qui doit être mise en place dans les entreprises. Notamment, mieux connaître son besoin en fonds de roulement pour mieux piloter sa trésorerie. Avant d'être réglée par son client, l'entreprise doit produire et donc payer du stock, des fournisseurs et des salaires. Dans une phase de reprise, même molle, l'augmentation des ventes provoque une augmentation proportionnelle du BFR susceptible paradoxalement de fragiliser l'entreprise. Or, l'analyse Altares des balances âgées des entreprises européennes montre combien la pression reste encore forte sur les paiements inter-entreprises, alourdissant de fait les BFR. C'est pourquoi la question des retards de paiement est au cœur des préoccupations des instances politiques. La France, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie d'août 2008, a mis en œuvre des mesures de plafonnement des délais de paiement. L'Espagne lui emboîte le pas par la loi de juillet 2010 visant à lutter contre les retards de paiement dans les transactions commerciales. Plus récemment, fin janvier 2011, le Conseil de l'Union européenne a adopté la révision de la directive de 2000. Toutes ces actions servent la même cause, raccourcir les délais de règlement dans le privé comme dans le public. Comme le rappelle l'Europe, les retards de paiement pèsent sur les liquidités des entreprises, handicapent leur compétitivité et nuisent à leur rentabilité notamment lorsque l'accès au financement est plus compliqué. Maîtriser sa trésorerie c'est donc se donner la possibilité de pouvoir effectuer rapidement les ajustements nécessaires en cas de difficulté et faire grandir son entreprise de façon pérenne. Félicitons-nous donc que les puissances publiques entreprennent activement de faire converger les économies nationales vers un même objectif de lutte contre les retards de règlement ; les PME y gagneront, pour peu qu'elles aient su intégrer dans leur processus de croissance les données de connaissance de leurs clients. Gérer sa trésorerie, c'est pouvoir anticiper son risque et saisir les opportunités ! ».

Renseignement : Thierry Millon - Responsable des Études Altares : 04 72 65 15 51

A PROPOS D'ALTARES

Altares est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun & Bradstreet France.

Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance.

Altares répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

Membre du 1er réseau international d'informations B to B (le D&B Worldwide Network), Altares diffuse en France les solutions créées par le leader mondial D&B.

Les clients d'Altares disposent du seul accès global à des données qualifiées sur plus de 180 Millions d'entreprises dans le monde.

Dirigée par Thierry Asmar, Altares, détient 40 % du marché français ; avec un CA d'environ 53 Millions d'Euros, l'entreprise compte près de 300 collaborateurs répartis

sur 3 sites principaux : Nanterre, St-Quentin-en-Yvelines et Villeurbanne.

ALTARES

55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altares.fr
www.altares.fr
Thierry Asmar
Tél : 01 41 37 51 04



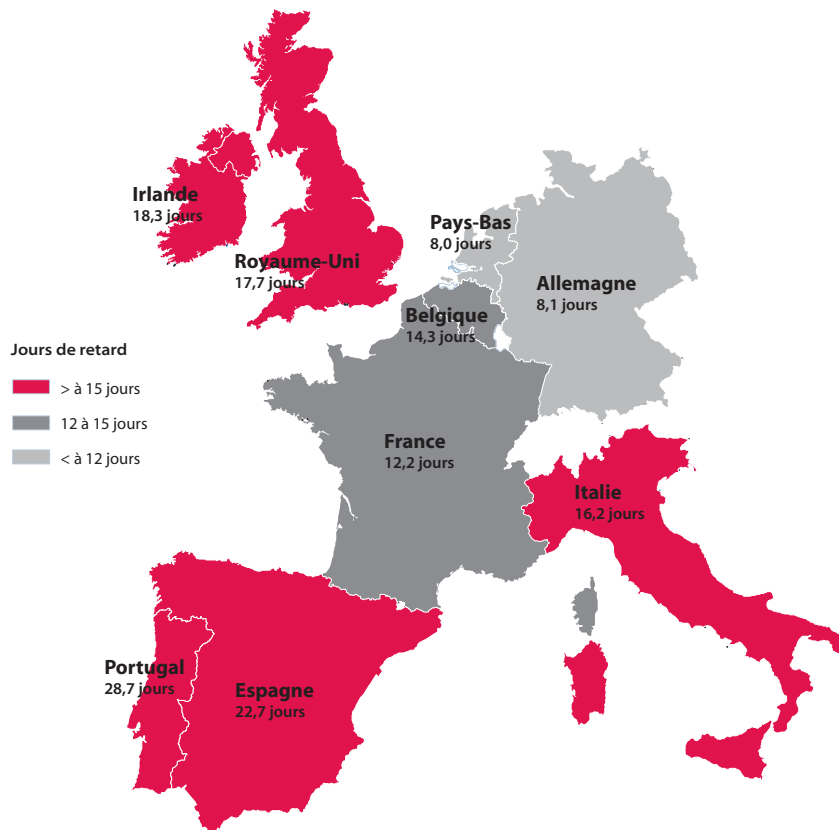
Decide with Confidence

STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES DÉFAILLANCES - BILAN 2010

ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DEPUIS 10 ANS
 (exprimés en jours de retards).



LES RETARDS DE PAIEMENT EN EUROPE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2010



COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES EN MOYENNE EN 2010

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
À échéance	56,9%	34,4%	45,0%	33,5%	20,2%	43,4%	51,2%	21,9%	24,6%	40,4%
Entre 1 et 15 jours	24,9%	26,7%	21,9%	37,5%	31,8%	21,8%	26,8%	22,6%	29,5%	27,2%
Entre 16 et 22 jours	7,6%	20,6%	10,4%	16,2%	24,9%	13,6%	13,0%	22,6%	23,5%	15,4%
Entre 23 et 30 jours	3,2%	9,4%	5,8%	7,0%	12,6%	9,4%	5,0%	12,3%	9,7%	7,4%
Entre 31 et 60 jours	1,8%	4,3%	4,1%	3,1%	4,9%	4,7%	2,0%	7,1%	6,3%	3,9%
Entre 61 et 90 jours	0,9%	3,0%	2,7%	1,3%	2,8%	2,7%	1,0%	4,2%	3,6%	2,2%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,1%	2,6%	0,7%	1,5%	2,1%	0,6%	3,5%	1,5%	1,3%
Plus de 120 jours	1,6%	0,3%	7,6%	0,7%	1,2%	2,3%	0,3%	5,7%	1,3%	1,7%

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES EN MOYENNE EN 2009

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
À échéance	53,5%	35,5%	47,7%	32,6%	20,3%	42,5%	40,9%	21,4%	24,7%	38,9%
Entre 1 et 15 jours	27,5%	26,3%	20,7%	38,6%	28,7%	20,9%	29,9%	23,5%	29,5%	28,0%
Entre 16 et 22 jours	8,4%	20,4%	10,8%	16,4%	23,2%	12,8%	17,0%	23,1%	23,7%	15,7%
Entre 23 et 30 jours	3,4%	9,2%	6,1%	6,9%	13,9%	8,5%	6,9%	13,5%	9,6%	7,3%
Entre 31 et 60 jours	1,7%	4,2%	4,6%	2,9%	6,4%	5,5%	2,8%	7,7%	5,6%	4,0%
Entre 61 et 90 jours	0,9%	2,8%	2,7%	1,2%	3,8%	3,4%	1,3%	4,2%	4,4%	2,5%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,2%	2,4%	0,6%	2,0%	3,0%	0,8%	2,9%	1,3%	1,4%
Plus de 120 jours	2,4%	0,4%	4,9%	0,7%	1,5%	3,4%	0,4%	3,7%	1,1%	1,9%

**EVOLUTION DES JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE
 DU 4^{ème} TRIMESTRE 2007 AU 4^{ème} TRIMESTRE 2010).**

	déc 07	mars 08	juin 08	sept 08	déc 08	mars 09	juin 09	sept 09	déc 09	mars 10	juin 10	sept 10	déc 10
Allemagne	9,1	9,4	11,2	10,1	10,7	10,7	10,7	9,2	9,0	9,0	8,5	8,1	8,1
Belgique	13,2	13,4	13,4	13,8	14,2	14,4	14,3	14,0	14,0	14,1	14,2	14,6	14,3
Espagne	14,4	14,4	14,8	15,1	14,5	15,9	16,5	20,1	21,2	22,5	23,4	19,1	22,7
France	12,1	12,1	11,8	11,9	11,8	11,7	11,6	12,0	11,9	11,8	11,5	12,4	12,2
Irlande	19,1	20,1	19,1	19,0	19,2	20,8	22,3	22,2	18,8	18,6	18,1	17,8	18,3
Italie	13,3	13,2	15,9	18,6	20,6	19,4	19,8	18,9	18,4	16,8	16,2	15,8	16,2
Pays-Bas	11,2	11,5	11,7	11,6	11,5	11,5	11,4	11,0	9,9	9,5	8,4	8,5	8,1
Portugal	23,3	23,3	23,5	22,9	22,1	24,8	25,0	24,9	23,2	25,6	25,4	28,7	28,7
Royaume-Uni	14,8	15,0	15,4	15,8	17,0	17,2	18,1	18,4	18,8	18,5	18,2	18,5	17,7
Europe	12,6	12,7	13,6	14,1	14,9	14,7	14,9	14,8	14,8	14,4	14,0	13,8	14,0

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2010

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
À échéance	57,8%	35,1%	43,1%	33,6%	18,2%	40,4%	54,6%	21,4%	24,7%	40,0%
Entre 1 et 15 jours	24,3%	26,6%	23,3%	36,6%	32,5%	23,4%	25,0%	21,9%	30,0%	27,4%
Entre 16 et 22 jours	7,5%	20,0%	10,7%	16,6%	26,4%	14,9%	12,0%	22,7%	23,7%	15,7%
Entre 23 et 30 jours	3,1%	9,4%	5,8%	7,2%	12,6%	10,0%	4,7%	12,1%	9,5%	7,5%
Entre 31 et 60 jours	1,7%	4,3%	4,0%	3,2%	4,8%	4,8%	1,9%	7,1%	6,3%	4,0%
Entre 61 et 90 jours	0,8%	3,0%	2,5%	1,4%	2,8%	2,6%	0,9%	4,3%	3,0%	2,0%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,2%	2,4%	0,7%	1,5%	1,8%	0,6%	3,7%	1,4%	1,2%
Plus de 120 jours	1,6%	0,4%	8,3%	0,7%	1,1%	2,2%	0,3%	6,8%	1,3%	1,7%

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2010

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%
À échéance	58,6%	33,8%	45,7%	31,8%	19,3%	42,5%	51,9%	20,6%	23,6%	40,5%
Entre 1 et 15 jours	23,8%	27,2%	23,9%	37,7%	33,9%	22,6%	26,6%	22,5%	29,9%	27,3%
Entre 16 et 22 jours	7,2%	20,2%	10,4%	17,2%	24,9%	14,1%	12,7%	22,7%	23,8%	15,4%
Entre 23 et 30 jours	3,0%	9,5%	5,6%	7,3%	12,2%	9,6%	5,0%	12,2%	9,7%	7,5%
Entre 31 et 60 jours	1,6%	4,5%	3,9%	3,2%	4,3%	4,7%	2,0%	7,2%	6,5%	3,9%
Entre 61 et 90 jours	0,8%	3,3%	2,5%	1,4%	2,8%	2,6%	1,0%	4,5%	3,6%	2,2%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,2%	2,3%	0,7%	1,3%	1,9%	0,6%	3,8%	1,5%	1,3%
Plus de 120 jours	1,6%	0,3%	5,7%	0,7%	1,3%	2,0%	0,3%	6,5%	1,4%	1,5%

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2009

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
À échéance	53,4%	35,8%	46,6%	33,2%	21,1%	42,9%	45,1%	25,3%	24,3%	39,1%
Entre 1 et 15 jours	27,9%	26,0%	20,5%	38,0%	30,7%	20,8%	28,8%	24,3%	28,9%	27,6%
Entre 16 et 22 jours	8,5%	20,6%	10,3%	16,2%	23,0%	12,9%	15,3%	20,9%	23,6%	15,6%
Entre 23 et 30 jours	3,5%	9,1%	5,9%	7,0%	13,3%	9,2%	6,1%	12,1%	9,9%	7,5%
Entre 31 et 60 jours	1,8%	4,2%	4,2%	3,0%	5,6%	5,2%	2,5%	6,8%	5,8%	4,0%
Entre 61 et 90 jours	0,9%	2,8%	2,9%	1,3%	3,3%	3,0%	1,2%	3,9%	4,7%	2,5%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,1%	2,7%	0,7%	1,5%	2,7%	0,7%	2,9%	1,5%	1,5%
Plus de 120 jours	1,6%	0,4%	6,9%	0,7%	1,4%	3,3%	0,3%	3,8%	1,3%	1,8%

COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT EN EUROPE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2010

Allemagne



Belgique



Espagne



France



Irlande



Italie



Pays-Bas



Portugal



Royaume-Uni



■ Délais de règlement contractuels (jours)
 ■ Retards de paiement (jours)

A noter
 Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés.
 En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30 - 50 jours dans les autres pays.

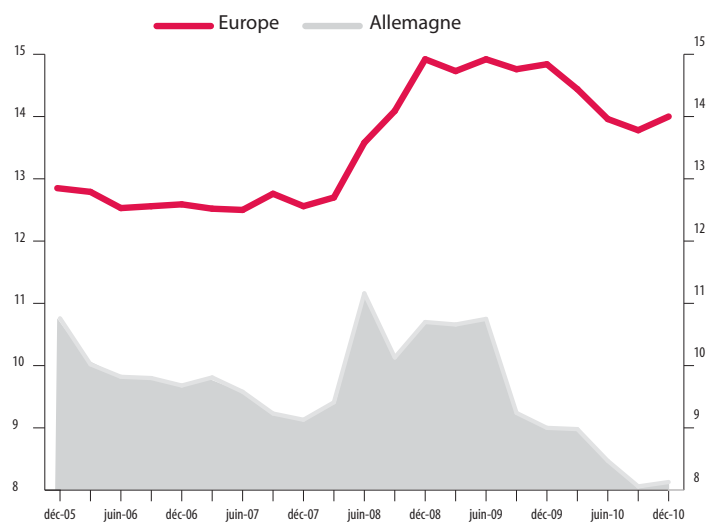
ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT PAR PAYS EN EUROPE

ALLEMAGNE

Plus de six entreprises sur dix respectent, voire anticipent, la date d'échéance des paiements.

Sur 2010, l'Allemagne ramène ses retards de paiement en-dessous de 9 jours. En 2008 et 2009, les entreprises allemandes ont maintenu des comportements de paiement vertueux compris entre 10 et 11 jours (11,2 jours maximum au printemps 2008). A fin 2010, le retard moyen se situe à 8,1 jours. Dans ces conditions, le taux de paiements effectués dans les délais est au plus haut. 60,5% des entreprises allemandes règlent leurs fournisseurs à l'échéance, voire avant le terme. C'est le meilleur ratio du pays depuis 1998.

Les activités du commerce interentreprises et des services présentent des retards de paiement proches de la moyenne globale à 8,2 jours. Sous ce pivot, nous trouvons l'industrie (7,7 jours), le commerce de détail (6,5 jours) et l'administration (5,4 jours) et au-dessus, le bâtiment (8,8 jours) et l'immobilier (9,6 jours). Le transport semble atypique dans le paysage allemand avec des retards de paiement de 12,6 jours, soit 4,5 jours au-delà de la moyenne du pays.



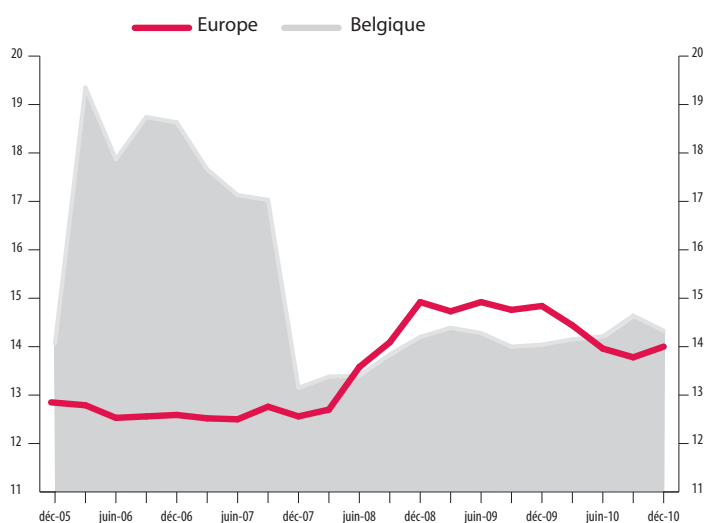
Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Allemagne - Europe
(exprimés en jours de retard)

BELGIQUE

Des comportements de paiements globalement stables.

Les comportements de paiement des entreprises belges évoluent assez peu en 2010 et demeurent au-dessus de 14 jours (14,3 jours fin 2010). La proportion de règlements effectués dans les délais est par conséquent relativement stable, autour de 35 %.

Les retards de paiement par activité sont homogènes et se situent autour de la moyenne du pays. Ainsi sont-ils voisins de 13,5 jours dans l'administration, le commerce de détail, les services, l'industrie et le bâtiment. Ils sont légèrement au-dessus de la moyenne dans les transports (14,5 jours), dépassent les 15 jours dans l'immobilier (15,1 jours) et 16 jours dans la vente de détail (16,2 jours). Dans ce dernier secteur, les tendances sont mal orientées ; les retards de paiement augmentent de 1,7 jour sur un an.



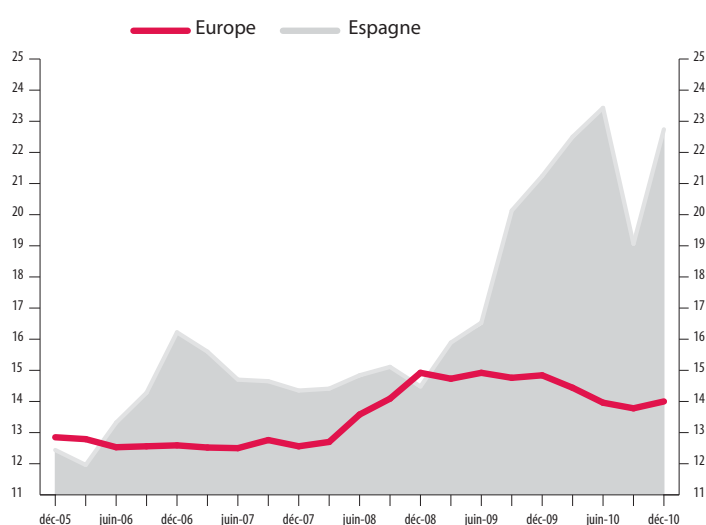
Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Belgique - Europe
(exprimés en jours de retard)

ESPAGNE

Les paiements continuent de se dégrader dans l'ensemble des secteurs.

Depuis l'été 2009, les retards de paiement restent élevés au-dessus de 20 jours. L'année 2010 s'achève sur un chiffre proche des 23 jours (22,7 jours). Cette dégradation se traduit par une moindre proportion d'entreprises respectant les dates d'échéance malgré des délais contractuels important. Fin 2008, 51 % des entreprises espagnoles réglaient leurs fournisseurs sans retard, elles ne sont plus que 43 % fin 2010. Environ 11 % reportaient leurs paiements de plus de 30 jours au début de la crise, elles sont désormais plus de 17 %.

Les comportements de paiements se dégradent dans tous les secteurs exception faite de l'immobilier où les retards de règlements restent très importants (39,2 jours). Ceux-ci dérapent de plus de 6 jours sur un an dans le bâtiment (35 jours) et l'administration (35,4 jours), de 2 jours dans les services (23 jours) et d'à peine moins de 2 jours dans les transports (25,4 jours), la vente de détail (18,7 jours), l'industrie (18,3 jours) et le commerce interentreprises (17,3 jours).



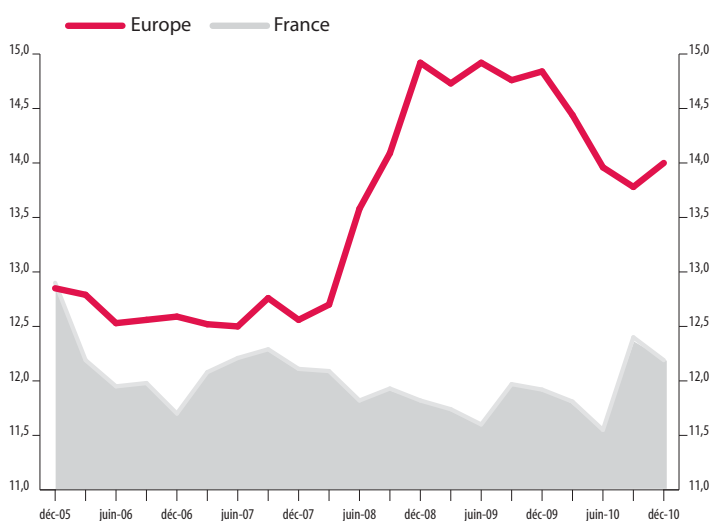
Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Espagne - Europe
(exprimés en jours de retard)

FRANCE

Les paiements se tendent légèrement en fin d'année.

La France avait stabilisé ses retards de paiement sous les 12 jours depuis le printemps 2008 mais peine depuis 6 mois à maintenir cette performance. A fin 2010, les retards de paiement repassent au-dessus des 12 jours. Dans ces conditions, la proportion de bons payeurs ne s'améliore pas. Seulement une entreprise française sur trois (33,6%) respecte les dates d'échéance fin 2010. Ce taux est bas, cependant, les reports sont généralement peu importants. Dans 36,6 % des cas, à fin 2010, les différés de paiement sont inférieurs à 15 jours.

Sur un an, plusieurs secteurs donnent des signes de légère tension. Les retards de paiements sont de 16,8 jours dans l'immobilier, 14,9 jours dans les transports, 13,6 jours dans les services, 12,5 jours dans le commerce. Les meilleurs élèves sont le bâtiment (9,4 jours) et l'administration (9,6 jours).



Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison France - Europe
(exprimés en jours de retard)

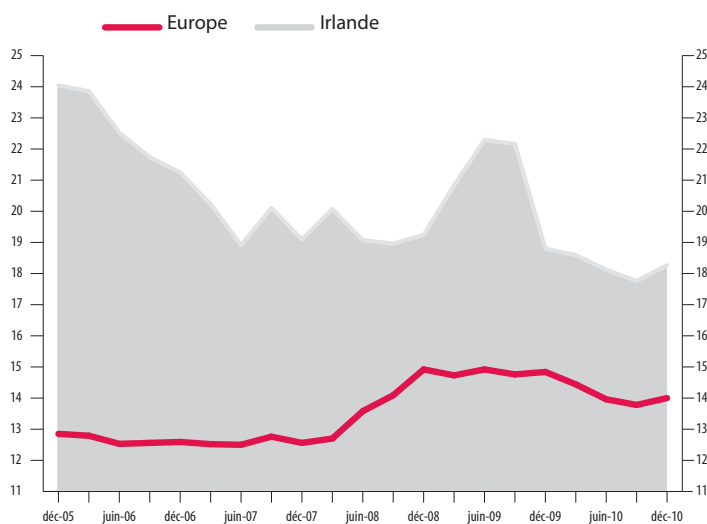
IRLANDE

Tendances encore très hésitantes.

En 2010, les comportements de paiement des entreprises irlandaises ont montré des signes de redressement mais avec encore des hésitations. A fin 2010, les retards de paiement se situent à 18,3 jours après être retombés à 17,8 jours sur le 3ème trimestre ; c'est tout de même une valeur encourageante ; les reports avaient en effet dépassé les 22 jours durant l'été 2009.

La fragilité de la tendance se traduit par une baisse de la part d'entreprises irlandaises respectant les délais de règlement. Plus de 22 % de celles-ci payaient leurs fournisseurs sans retard début 2010, elles ne sont plus que 18,2 % en fin d'année.

Dans ces conditions, sur un an, la plupart des secteurs n'améliorent que timidement leurs comportements de paiement à l'exception notable des transports, voire de la vente de détail. Les transporteurs allongent de plus de 3 jours leurs retards de paiement (18,4 jours) et les détaillants les durcissent de plus d'une journée (19,8 jours). A l'inverse, les retards baissent de plus de 3 jours dans le bâtiment (20,4 jours). Ailleurs, les retards de paiement sont de 19 jours dans l'administration, 18,1 jours dans l'industrie, 17,6 jours dans le commerce interentreprises et 17,5 jours dans les services.



Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Irlande - Europe
(exprimés en jours de retard)

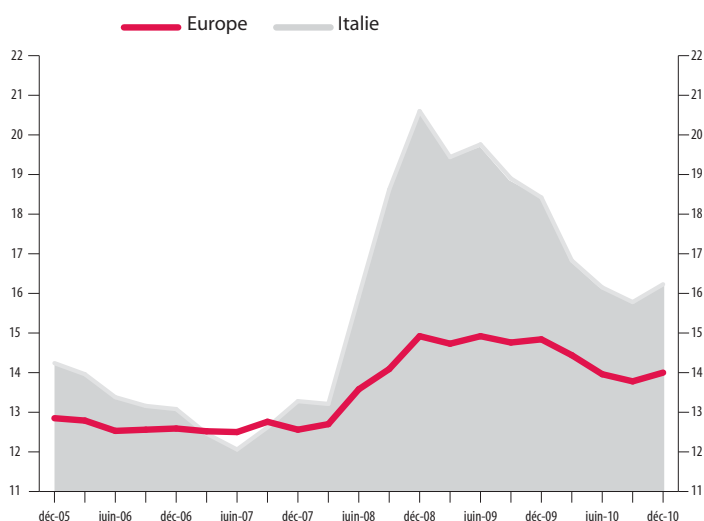
ITALIE

Des retards moins longs mais des délais moins respectés.

Les comportements de paiement s'améliorent en Italie en 2010. Les retards de paiements sont retombés sous la barre des 17 jours après avoir dépassé les 20 jours fin 2008. A fin 2010, ils se situent à 16,2 jours.

Pourtant, paradoxalement, l'amélioration des paiements s'accompagne d'une moindre proportion de bons payeurs. En effet, à fin 2010, 40,4 % des entreprises italiennes respectent les délais de règlement contre 42,5 % sur le 3^{ème} trimestre et plus de 45 % sur le 1^{er} semestre.

Sur un an, plusieurs secteurs confirment le redressement, particulièrement la construction. Les retards de paiement reculent de plus de 5 jours dans le bâtiment à 15,7 jours et 7 jours dans l'immobilier à 13,1 jours. Ils s'améliorent également de 2,5 jours dans la vente de détail (18,5 jours). Ils se durcissent en revanche légèrement dans les transports (17,9 jours) et l'administration (18,9 jours). Par ailleurs, les reports de paiement sont de 14,6 jours dans les services, 15,9 jours dans l'industrie et 17,4 jours dans le commerce interentreprises.



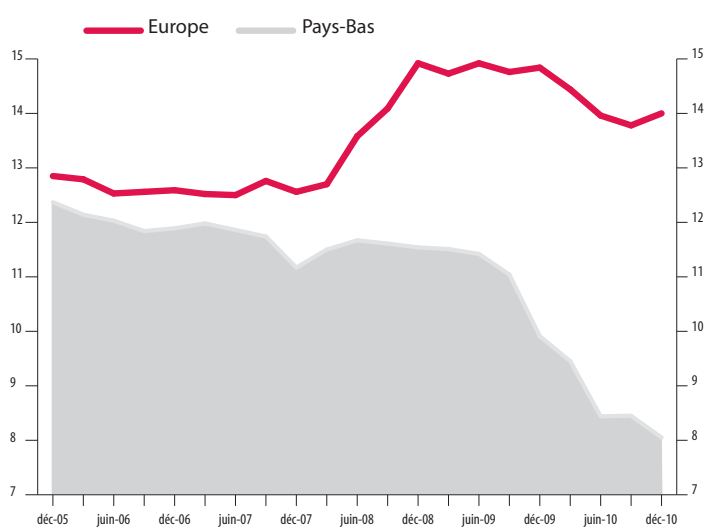
Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Italie - Europe
(exprimés en jours de retard)

PAYS-BAS

Des retards de paiement historiquement bas.

Tombés sous les 10 jours dès la fin 2009, les retards de paiements des entreprises néerlandaises baissent encore et approchent désormais le seuil historiquement bas des 8 jours. Cette amélioration rapide conduit à ce que, désormais, 54,6% des entreprises respectent les conditions contractuelles de règlement. Cette performance est d'autant plus remarquable que les délais de paiement sont raisonnables, généralement voisins de 45 jours. De plus, la proportion de bons payeurs augmente vite ; proche de 55 %, ce taux a gagné plus de 9% en un an et 18 % depuis début 2007.

Tous les secteurs surfent sur cette tendance favorable. Les retards de paiement sont relativement homogènes et se situent à moins de 8 jours dans les services (7,2 jours) et le commerce de détail (7,6 jours) et sous les 9 jours dans le bâtiment et le transport (8,2 jours) ainsi que l'administration et l'immobilier (8,8 jours). Le commerce interentreprises (9,3 jours) et l'industrie (9,8 jours) ferment la marche.



Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Pays-Bas - Europe
(exprimés en jours de retard)

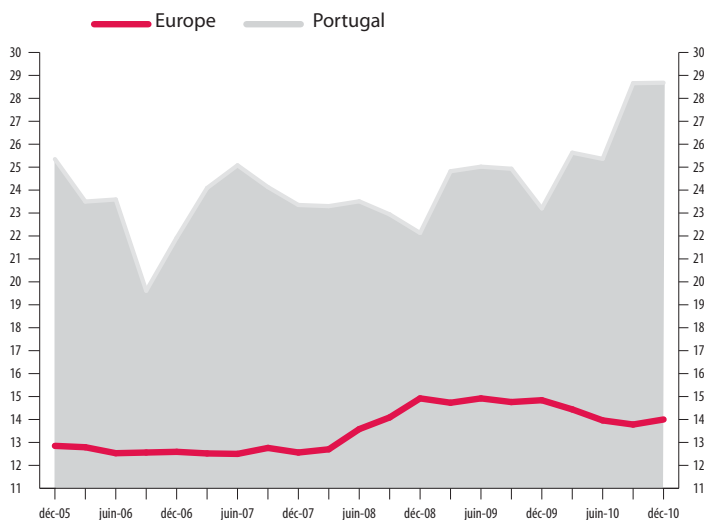
PORTUGAL

Les comportements de paiement se dégradent encore.

Les comportements de paiement continuent de se durcir au Portugal. Les retards de paiement franchissent la barre des 28 jours durant l'été 2010 et se stabilisent ensuite à un niveau élevé (28,7 jours).

Comme en Espagne, les délais contractuels sont longs, pourtant seulement 21,4% des entreprises portugaises respectent les échéances de paiement à fin 2010 ; c'est près de 4% de moins qu'il y a un an.

Tous les secteurs dérapent sur un an. Les retards de paiement bondissent de 11 jours par rapport à fin 2009 dans l'immobilier (38,5 jours), de plus 8 jours dans les services (27,9 jours), 7 jours dans les transports (30,9 jours), 6 jours dans le bâtiment (41,6 jours), de près de 5 jours dans l'industrie (28,6 jours), de plus de 3 jours dans le commerce de détail (25,8 jours) et l'administration (30,2 jours) et de 2 jours dans le commerce interentreprises (24,2 jours).



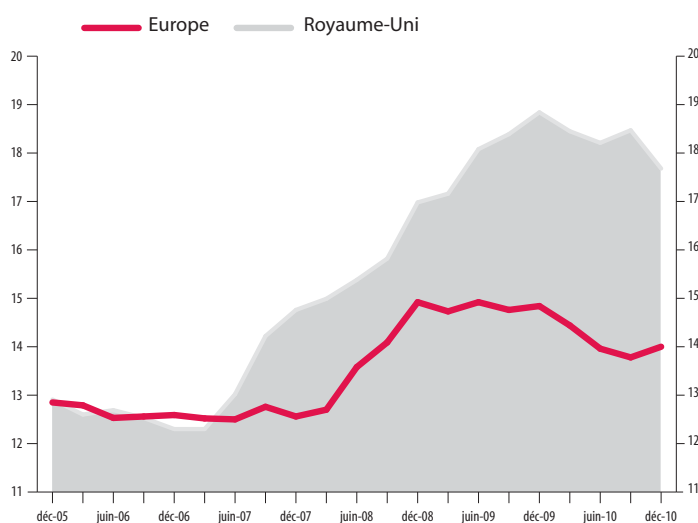
Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Portugal - Europe
(exprimés en jours de retard)

ROYAUME-UNI

Du mieux fin 2010 après 3 années de rapide dégradation.

Les comportements de paiement des entreprises s'étaient dégradés plus tôt qu'ailleurs en Europe. A fin 2009, les retards de paiement approchaient les 19 jours (18,8 jours). Ils avaient dérapé de 6,5 jours en trois ans. 2010 marque enfin une stabilité, voire une amélioration fin 2010, qui demande à être confirmée en 2011. En effet, sur le dernier trimestre, le verrou des 18 jours saute enfin et les retards de paiement sont ramenés à 17,7 jours. Malgré ce frémissement, en fin d'année 2010, moins d'une entreprise britannique sur quatre (24,7 %) paye ses fournisseurs sans retard.

L'ensemble des secteurs enregistre un recul des retards de paiement sur un an. Le cap des 20 jours demeure néanmoins dépassé dans le commerce de détail (21,3 jours) et l'immobilier (22,6 jours). L'administration (18,1 jours) et les transports (18,3 jours) restent au-dessus de la moyenne nationale. Les autres secteurs sont aux environs de 17 jours : 17,1 jours dans les services, 16,9 jours dans l'industrie, 16,6 jours dans le commerce interentreprises et 16,4 jours dans le bâtiment.



Évolution des retards de paiement depuis 5 ans
Comparaison Royaume-Uni - Europe
(exprimés en jours de retard)

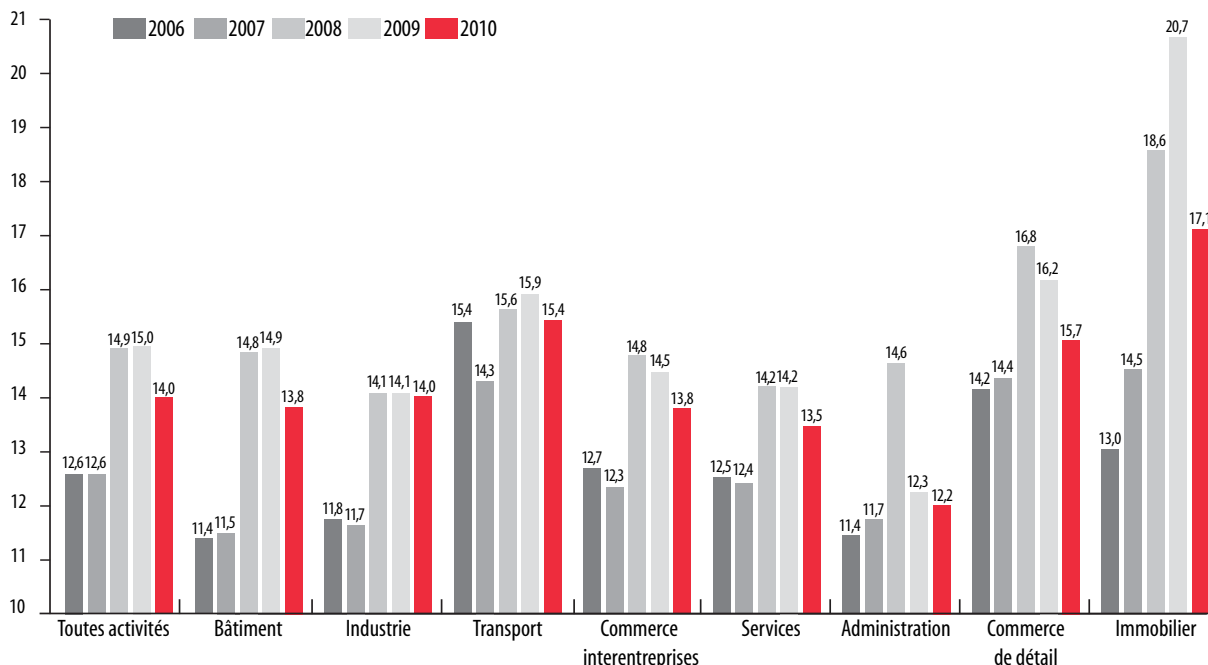
ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT PAR ACTIVITÉ EN EUROPE

NOMBRE DE JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE PAR PAYS ET PAR ACTIVITÉ AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2010

■ Toutes activités
 ■ Bâtiment
 ■ Industrie
 ■ Transport
 ■ Commerce interentreprises
 ■ Services
 ■ Administration
 ■ Détail
 ■ Immobilier



ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE PAR ACTIVITÉ SUR 5 ANS
 (aux 4^{ème} trimestres 2006 à 2010)



L'industrie

Inférieurs à 12 jours avant la crise, les retards de paiement dans l'**industrie** s'étaient rapidement allongés en 2008. Le seuil des 12 jours était franchi dès le printemps, puis les 13 jours durant l'été et les 14 en fin d'année 2008. Les retards de paiement se sont ensuite stabilisés au-dessus de 14 jours en 2009 avant de baisser légèrement en 2010, pour finalement revenir à **14 jours** en fin d'année 2010. Plus révélatrice encore de cette tendance hésitante, la proportion de paiements effectués à l'échéance convenue avec les fournisseurs n'a jamais été aussi basse depuis 2003. 36,7 % des industriels règlent leurs factures sans retard, c'est 3 à 4 % de moins qu'avant la crise. Pour un tiers des industriels, ces reports de paiement ne sont que de quelques jours ; 32 % diffèrent leurs règlements de moins de 15 jours. En Irlande, au Royaume-Uni et au Portugal, le taux de paiements effectués dans les délais est inférieur à 20 % ; il atteint 28 % en France et en Belgique, loin derrière les 60 % de l'Allemagne.

Bâtiment et immobilier

Dans la construction, les tendances sont plus lisibles.

Pour le **bâtiment** tout d'abord, les comportements de paiement s'améliorent depuis un an. Fin 2009, les retards de paiement approchaient les 15 jours (14,9), ils retombent progressivement jusqu'à **13,8 jours** fin 2010. Cette valeur reste toutefois supérieure de 2 jours à celles constatées avant 2008. La situation des entreprises du bâtiment s'améliore donc en 2010 mais les équilibres financiers demeurent fragiles. Illustration des tensions qui persistent, 42,6% des

entreprises respectent les échéances de paiement à fin 2010 contre 43% durant l'été 2010 et 44 % au printemps. Si plus de 25% des reports ont moins de 15 jours, plus de 16 % (16,2 %) ont de 16 à 22 jours. Si l'Allemagne et les Pays-Bas montrent l'exemple avec des factures honorées à la date convenue dans plus d'un cas sur deux, la France n'est pas loin avec un taux de 46%.

L'**immobilier** avait été le premier secteur à donner le signal d'alerte de la crise avec une tension sur les paiements dès le printemps 2007, puis une rapide et forte dégradation ensuite. Les retards de paiement passaient de 13 jours en 2006 à plus de 14 jours durant l'été 2007, plus de 18 jours fin 2008 et approchaient les 21 jours fin 2009. En 2010, le redressement est sensible permettant au secteur de retomber à **17 jours** à partir de l'été. Si ce chiffre est encore supérieur de 4 jours aux valeurs d'avant 2007, l'amélioration des comportements de paiement se traduit par un ratio de règlements effectués dans les délais convenus en hausse à 37,3 % en fin d'année 2010, soit 3 % au-dessus de son plus bas niveau constaté durant l'été 2009. Pour autant, des efforts restent à faire ; 9 % des professionnels de l'immobilier reportent leurs paiements de 23 à 30 jours, c'est le taux le plus haut depuis 2003. Dans quatre pays, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Portugal et la France, environ une entreprise sur quatre seulement respecte les dates d'échéance.

Vente au détail et commerce interentreprises

Le commerce est également bien orienté dans la vente de détail comme le commerce interentreprises.

Pour chacune de ces deux branches du commerce, la période la plus tendue en matière de paiement s'est concentrée de fin 2008 au 2^{ème} trimestre 2009. Les retards de paiements se situaient alors aux environs de 16,5 jours pour les détaillants et 14,5 jours pour les grossistes. Depuis l'été 2009, un redressement s'opère dans le détail comme dans le commerce interentreprises.

Dans la **vente au détail**, les retards de paiement sont restés voisins de 16 jours jusqu'à fin 2009 avant de revenir à **15 jours** à partir du printemps 2010. Confirmation de la bonne tendance des 9 derniers mois 2010, sur cette période, plus de 41 % des règlements sont effectués sans retard. L'Allemagne et les Pays-Bas sont très au-dessus (> 60 %) tandis qu'à l'inverse l'Irlande et le Royaume-Uni ferme la marche (< 25 %).

Dans le **commerce interentreprises**, sur les 9 derniers mois 2010, les retards de paiements sont retombés sous les 14 jours (**13,8 jours**). Plus de 38% des factures sont réglées dans les délais, c'est un peu moins bien que dans le commerce de détail. De plus, si l'Allemagne (57,8%) confirme son leadership là-encore, les Pays-Bas sont plus détachés (46 %) et dépassés par l'Espagne (48,8 %)

Services et transport

Les services et les transports confirment l'amélioration des comportements de paiement. Ces activités avaient enregistré leurs plus fortes tensions en 2009 avant de se redresser lentement en 2010.

Dans les **services**, les retards de paiement avaient franchi le cap des 14 jours en 2009 sans jamais trop s'en écarter. En 2010, ils baissent assez peu et se situent à **13,5 jours** en fin d'année. Ils sont supérieurs d'une journée à leurs valeurs constatées en 2007. Sur les 9 derniers mois, plus de 40 % des règlements sont effectués dans les conditions contractuelles prévues ; c'est un des plus hauts niveaux depuis fin 2006. La France à 30,5 % est dans le ventre mou devant l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni aux environs de 25 %.

Les **transports** demeurent le secteur où les retards de paiement sont les plus longs après l'immobilier. A 16 jours en 2009, les reports de règlement avaient été ramenés à 15 jours sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2010 avant de légèrement remonter à **15,4 jours** en fin d'année. Un peu plus d'un transporteur sur trois (34,5%) respecte ses échéances de paiement en Europe. Dans ce secteur, l'Allemagne cède son fauteuil de meilleur élève aux Pays-Bas (51,8%) et tombe en-dessous de 40% (39,7%) derrière l'Italie (44,3%). La France occupe une décevante avant-dernière place avec seulement 20,9% de règlements à échéance soit à peine mieux que le Portugal (17,1%).

Administration

Le secteur administratif tire la performance européenne et présente les retards de paiement les plus faibles de l'ensemble des activités. A fin 2010, l'**administration** affiche **12 jours** de retards de paiement, lesquels avaient approché 15 jours au plus fort de la crise. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités en Europe. 30 jours de retard séparent le meilleur, l'Allemagne (5,4 jours), et le dernier, l'Espagne (35,4 jours). 40,7% des administrations respectent les délais de paiement fin 2010, c'est encore 5 à 7% de plus qu'en 2006. La péninsule ibérique ferme la marche avec environ 20% seulement de respect des dates d'échéance.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

DÉFINITION DU RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement, analysé par le programme DunTrade du réseau mondial Dun & Bradstreet dont Altares fait partie, se définit comme tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

C'est également la définition retenue par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le texte de refonte de la Directive 2000/35/CE du 29 juin 2000, adopté le 24 janvier 2011, concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Le texte indique que les retards de paiement concernent les paiements « effectués au-delà des délais convenus dans le contrat ou fixés dans les conditions générales de vente » et précise que « Le paiement d'un débiteur devrait être considéré comme en retard, aux fins de l'exigibilité d'intérêts pour retard de paiement, si le créancier ne dispose pas de la somme due à la date convenue, alors qu'il a rempli ses obligations contractuelles et légales ».

LE PROGRAMME DUNTRADE, UNE OBSERVATION FACTUELLE DE LA REALITE DES PAIEMENTS

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis 45 ans aux Etats-Unis et près de 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité-client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 22 millions d'expériences commerciales réelles en Europe, dont 3 millions en France. Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

RETARD DE PAIEMENT ET PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE

La commission européenne, à l'origine de la proposition de la directive de 2000 pour favoriser la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales a constaté qu'une défaillance sur quatre était due à des retards de paiement.

En 2009, les travaux préparatoires au texte de refonte de la Directive de 2000 estimaient à près de 1 900 milliards le montant des retards de paiement au sein de l'UE.

Le texte adopté le 24 janvier 2011 relève que « Ces retards de paiement ont des effets négatifs sur les liquidités des entreprises et compliquent leur gestion financière. Ils sont également préjudiciables à leur compétitivité et à leur rentabilité dès lors que le créancier doit obtenir des financements externes en raison de ces retards de paiement. Le risque lié à ces effets négatifs augmente fortement en période de ralentissement économique, lorsque l'accès au financement est plus difficile ».

Risque de défaillance et retards de paiement sont effectivement très clairs.

L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares. Le seuil des 30 jours de retard de règlement a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. A partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT

